

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n° de dépôt : A2006/011116
n° de gestion : 2005D01052
n° SIREN : 483 500 708 RCS Toulouse

06 13 29 64



Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 28/09/2006 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

SCI 2 RUE DIEUDONNE COSTE (BLAGNAC) société civile ayant pour objet la construction d'immeubles - vente

56 boulevard de l'Embouchure 31200 Toulouse -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

rapport du commissaire aux comptes sur la transformation de la société en SAS ne date du 25/09/2006 (2 exemplaires)

Concernant les événements RCS suivants :

Modification de la forme juridique ou du statut particulier.

11116

EXEMPLAIRE
GREFFE

28 SEP. 2006

~~OSD-1052~~
06132964
INPI

S.C.I. Dieudonne

Assemblée générale du 9 octobre 2006

483 500 708

Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la Société Civile Immobilière
Dieudonne en société par actions simplifiée

S.C.I. Dieudonne

Assemblée générale du 9 octobre 2006

Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la Société Civile Immobilière Dieudonne en société par actions simplifiée

Mesdames, Messieurs les Associés,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, par décision unanime des associés en date du 19 septembre 2006, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle, sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Toulouse, le 25 septembre 2006

Le Commissaire à la Transformation
ERNST & YOUNG Audit



Jérôme Guirauden